

## Libération de Julian Assange : « La mobilisation de l'opinion publique a payé »



[Source : publicsenat.fr]

L'épilogue d'une saga judiciaire longue de 14 ans. Ce mardi, Julian Assange a été relâché de sa prison du Royaume-Uni, à la suite d'un accord de plaider-coupable conclu avec la justice américaine. Poursuivi pour avoir révélé des centaines de milliers de documents confidentiels, il encourait jusqu'à 175 ans de prison. Très mobilisé pour la libération du fondateur de Wikileaks, le groupe communiste du Sénat se réjouit de cette libération.

Par Caroline Deschamps

### La liberté, enfin

Un immense soulagement. « C'est la fin d'une situation intenable pour lui, physiquement et psychologiquement », observe le sénateur communiste du Nord Éric Bocquet. Détenu depuis 2019 dans une prison de haute sécurité de Londres après sept années passées dans l'ambassade d'Équateur, l'Australien âgé de 52 ans encourait en théorie jusqu'à 175 ans de prison en vertu de la loi américaine sur l'espionnage après avoir rendu publics plus de 700 000 documents confidentiels sur les activités militaires et diplomatiques américaines, en particulier en Irak et en Afghanistan.

« C'est une nouvelle réjouissante ! La libération de Julian Assange et la signature de cet accord donnent une perspective claire et permettent de mettre un terme à une injustice », juge le sénateur de Paris Ian Brossat, qui a rencontré son épouse, Stella, il y a deux ans et participé, au sein du Conseil de Paris, à faire au mois de mai, de Julian Assange un citoyen d'honneur de la capitale. Fin 2023, des élus du groupe CRCE avaient par ailleurs rencontré le père de Julian Assange pour lui témoigner leur soutien. « Son père nous avait dit qu'il était très inquiet, car il sentait que la santé de son fils était en train de décliner, rapporte Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine. Il pensait que Julian n'allait pas résister à l'épreuve qui lui était infligée. L'accord conclu était donc une question de survie ».

« Cette libération montre qu'aucun combat n'est jamais perdu »

Ce mardi le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a salué la fin de la détention du lanceur d'alerte. Désormais poursuivi pour « complot pour obtenir et divulguer des informations relevant de la défense nationale », Julian Assange va plaider coupable de ce seul chef. « La mobilisation de l'opinion publique a été très forte, notamment en France où nous avons fait la démonstration que la pression médiatique et politique pouvait aboutir à quelque chose. Jusqu'à hier, les perspectives étaient très sombres pour l'avenir de Julien Assange », note Ian Brossat, qui projetait de lui rendre visite en prison au mois de septembre.

L'accord conclu intervient alors que la justice britannique devait examiner, les 9 et 10 juillet, un recours de Julian Assange contre son extradition vers les États-Unis. Jusqu'à présent les initiatives à destination de Washington, même les plus officielles comme celles de l'Australie en février, semblaient vouées à l'échec. L'administration américaine restait inflexible. « Nous avons mené une bataille politique intense, qui est passée par la mobilisation d'ONG, d'associations et de partis politiques. Cette libération montre qu'aucun combat n'est jamais perdu d'avance, la force de l'opinion publique est un atout essentiel des démocraties » juge Éric Bocquet. Fin 2021, le groupe CRCE avait en vain demandé au gouvernement d'accorder l'asile politique à Julian Assange.

Dans un communiqué, sa mère, Christine Assange, a mis en avant le poids de la « diplomatie secrète » dans cette libération. Pour Éric Bocquet, cet épilogue montre que « dans un monde dominé par les États-Unis, il est encore possible pour les peuples d'obtenir gain de cause sur des actions de justice, de transparence et de démocratie, même lorsque l'on s'attaque à la toute-puissante administration américaine ». Parmi les documents révélés par Wikileaks, figure notamment une vidéo montrant des civils, dont deux journalistes de l'agence Reuters, tués par les tirs d'un hélicoptère de combat américain en Irak en juillet 2007.

## Et maintenant ?

Après avoir quitté le Royaume-Uni lundi depuis l'aéroport londonien de Stansted, Julian Assange devrait être condamné à 62 mois de prison, déjà purgés en détention provisoire à Londres. Il pourra ensuite regagner, libre, son Australie natale. Avant de revenir en Europe ? « Nous l'accueillerons les bras ouverts », lance Ian Brossat. « Nous serons très heureux de le recevoir quand il pourra à nouveau circuler librement ».

L'affaire Assange pourrait ne pas s'arrêter là. « Il faut réfléchir à un renforcement du statut des lanceurs d'alerte, estime Pierre Ouzoulias. Les révélations de Wikileaks ont été fondamentales dans la prise de conscience collective de certains phénomènes politiques. Il y a un droit fondamental des citoyens sur les agissements de leurs représentants. La société a le droit de demander des comptes à tout agent public. Or, pour cela, il doit disposer

d'un accès aux données, ce qui n'est pas toujours possible, même quand on est parlementaire ». En 2022, une loi destinée à améliorer la protection des lanceurs d'alerte avait été adoptée. Mais elle se heurte parfois à une autre loi, elle aussi adoptée sous Emmanuel Macron, et dont l'objectif est de protéger le « secret des affaires ».